



Conditions Générales de Vente

Version 2.1 applicable à tout Contrat souscrit à partir du 01/09/2009

Table des Matières

Conditions Spécifiques à l'Utilisation des Noms de Domaine.....	2
1 - Conformité de la Demande.....	2
2 - Transmission de la Demande.....	2
3 - Nom de Domaine Géré par un Autre Prestataire	2
4 - Récupération de Nom de Domaine Expiré	3
5 - Transfert du Nom de Domaine au Bénéfice d'un Nouveau Prestataire	3

Conditions Spécifiques à l'Utilisation des Noms de Domaine

1 - Conformité de la Demande

Le Client déclare que le Nom de domaine dont il demande l'enregistrement ou le renouvellement ou le transfert ainsi que l'utilisation qui en sera faite n'enfreint pas les droits d'un tiers ou une réglementation applicable.

NUXIT n'est pas tenu de réaliser une quelconque vérification à ce titre. Ainsi, le Client supportera les conséquences de toute action d'un tiers à ce sujet, même dans le cas où la violation des droits d'un tiers aurait pu être détectée par les services de NUXIT

2 - Transmission de la Demande

NUXIT fera ses meilleurs efforts pour que la demande du Client soit transmise au Registry Operator correspondant dans les 48 heures à compter de la réception de la totalité du paiement correspondant.

Toutefois, un Nom de domaine peut apparaître disponible lors de la consultation du site de NUXIT, alors qu'en réalité celui-ci est déjà réservé ou en cours de réservation.

De plus, le Client est informé que NUXIT n'a pas la possibilité d'effectuer une pré-réservation. Par conséquent, NUXIT ne peut garantir la non-réservation du Nom de domaine par un tiers entre le moment où le Client soumet sa demande, et le moment où NUXIT reçoit et valide le paiement.

Dans tous les cas, le Client est informé des risques de « cybersquattage » et s'engage donc à ne chercher en aucune façon la responsabilité de NUXIT dans le cas où son nom de domaine aurait fait l'objet d'un dépôt par un tiers.

3 - Nom de Domaine Géré par un Autre Prestataire

Afin de permettre à NUXIT d'assurer de manière globale la gestion et le renouvellement du nom de domaine, il appartient au Client d'effectuer les démarches nécessaires par le biais de son Registrar ou prestataire actuel afin d'autoriser le bon déroulement de la procédure et fournir à NUXIT les éventuelles informations nécessaires, comme un code d'autorisation.

A ce titre, NUXIT initiera une demande de transfert conforme aux réglementations en vigueur du Registry Operator correspondant. Le Client est informé que NUXIT n'assure aucun suivi particulier de la demande de transfert que NUXIT se limite à initier. En aucune façon NUXIT n'interviendra directement auprès du prestataire ou Registrar concerné, et se limitera à fournir au Client des conseils et indications.

En l'absence de suivi, il tient donc au seul Client de s'assurer du bon déroulement du transfert, et si nécessaire de contacter NUXIT afin de s'informer de son état et des

démarches à suivre. Sur demande du Client, NUXIT a la possibilité de ré-initier une demande de transfert échouée.

Toutefois, le Client est informé que toute demande de transfert est assortie d'une durée de validité de 3 mois à compter de la date d'initiation du transfert. Tout transfert n'ayant pas abouti dans un délai de 3 mois sera réputé échoué, sans qu'en aucune façon le Client ne puisse demander un quelconque remboursement ou dédommagement.

Le Client a également la possibilité de ne déléguer que techniquement son nom de domaine à NUXIT en modifiant auprès de son prestataire les serveurs DNS associés. Dans ce cas, NUXIT ne sera pas en mesure de gérer la partie administrative, et donc notamment n'aura pas la possibilité de renouveler le Nom de domaine. Il appartiendra alors au Client de renouveler le Nom de domaine auprès de son prestataire.

Le Client est averti que la procédure de transfert ne modifie en rien le propriétaire du nom de domaine. Il s'agit en effet d'un transfert de prestataire, et en aucun cas d'une cession du nom de domaine au profit d'un nouveau titulaire. Il tient donc au Client de vérifier d'abord auprès de son prestataire qu'il est bien défini comme propriétaire légal du nom de domaine.

4 - Récupération de Nom de Domaine Expiré

Le client est informé qu'en cas de non renouvellement par lui d'un nom de domaine avant son délai de fin de validité, ledit nom de domaine fait l'objet d'une annulation par le Registar ou le NIC concerné, sans que NUXIT ne puisse s'opposer à cette annulation.

Le client peut néanmoins effectuer une procédure de récupération de nom de domaine auprès de NUXIT dans la limite des délais accordés pour ce faire par chaque Registar ou NIC.

Cette procédure est effectuée aux risques et périls du Client à la condition :

- i.** que ledit nom de domaine soit enregistré auprès du Registar de NUXIT
- ii.** que le client règle préalablement le prix du service de récupération comprenant les frais de renouvellement du nom de domaine et le cas échéant du pack concerné.

NUXIT fait ses meilleurs efforts pour récupérer le nom de domaine ainsi expiré. La procédure de récupération est effectuée sans garantie de résultat, ni de délais.

En cas d'échec de la récupération du nom de domaine, les frais de procédure de récupération et de renouvellement restent définitivement acquis à NUXIT. Les frais de renouvellement du pack donnent lieu, le cas échéant, à un bon d'achat utilisable auprès de NUXIT.

5 - Transfert du Nom de Domaine au Bénéfice d'un Nouveau Prestataire

Le transfert d'un nom de domaine géré par NUXIT au bénéfice d'un autre prestataire ou Registar s'effectue librement et sans frais par le client sous la réserve du

paiement par lui de l'intégralité des sommes dues à NUXIT et ne peut être effectué que dans les conditions cumulatives suivantes :

- i.** Ledit nom de domaine est enregistré ou transféré auprès du Registar de NUXIT depuis un certain délai déterminé unilatéralement par chaque Registry Operator
- ii.** Ledit nom de domaine n'a pas expiré au moment de la demande de transfert.
- iii.** La demande de transfert a été initiée, directement ou indirectement, auprès d'un Registrar accrédité auprès du Registry Operator
- iv.** Le Client a prévenu NUXIT avec un préavis raisonnable de sa volonté de transférer le nom de domaine chez un autre prestataire.

La Client peut prévenir NUXIT soit de manière numérique, en respectant les procédures en vigueur qui lui seront dictées par NUXIT, notamment pour s'assurer de l'authenticité de la demande, soit par l'envoi d'un courrier recommandé avec accusé de réception, en y joignant un justificatif d'identité.